

## MORTALITÉ

- No 158. — RÉMI LORTIE, 40 ans, admis dans le B. P. Lévis, No 24, le 30 novembre 1900, est décédé à Lévis, le 19 juin 1901. Cause : *Accident*.  
Bénéficiaire : Jean Lortie, père, \$500.
- No 159. — MÉDARD RIVET, 56 ans, admis dans le Cercle Joliette, No 17, le 14 novembre 1895, est décédé à Joliette, le 28 juin 1901. Cause : *Syncope cardiaque*.  
Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1,000.
- No 160. — JOSEPH BROUILLETTE, 55 ans, admis dans le Cercle St-Vincent, No 42, le 11 avril 1895, est décédé à Montréal, le 1er juillet 1901. Cause : *Asystolie*.  
Bénéficiaire : Egléphyre Lépine, épouse, \$500.
- No 161. — DIEUDONNÉ GUILBERT, 25 ans, admis dans le Cercle St-Vincent, No 42, le 30 novembre 1899, est décédé à St-Bruno, le 11 juillet 1901. Cause : *Tuberculose pulmonaire*.  
Bénéficiaire : Maximilienne Deslières, épouse, \$1,000.
- No 162. — ODILON DESVOYAU, 57 ans, admis dans le Cercle Notre-Dame, No 11, le 26 février 1895, est décédé à Montréal, le 26 juillet 1901. Cause : *Cancer du foie*.  
Bénéficiaire : Délima Daoust, épouse, \$1,000.
- No 163. — ADRIEN CLÉROUX, 47 ans, admis dans le Cercle St-Vincent, No 42, le 26 janvier 1899, est décédé à Montréal, le 10 août 1901. Cause : *Maladie du cœur*.  
Bénéficiaire : Marguerite Barrette, épouse, \$1,000.

## AVIS DIVERS

### AUX MEMBRES

#### Versements périodiques.

**A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais d'administration (182) doivent être payées :**

1o Avant le 1er jour du mois pour lequel elle sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle, ou, à défaut de réunion, au domicile du Secrétaire-Financier.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû pour arriéré (196).

**B. La rétribution (50 cts) payable avant le 1er Janvier et avant le 1er Juillet, chaque année (182).**

#### Délai de grâce.

*Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant 2 mois, depuis*

*la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).*

#### Indemnité des Retardataires.

*Un membre qui bénéficie du délai de grâce, doit payer une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).*

#### Suspension.

*Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui deux mois après leur échéance n'a pas soldé ses redevances (310 et 375).*

#### Réintégration.

*Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :*

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de son arriéré et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (175).

#### Cartes de cercles

**N. B.**—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

##### No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb. P. G., Ernest Lemire, 367 Richmond; Prés., C. U. Ouellette, 196 Quesset; S. A., O. Bourdon, 201 Versailles; S. F., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Md. E., G. E. Larin, 252 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

##### No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb. P. G. C. P. Fabien, 3169 Notre-Dame; Prés., J. A. Naud, 530 Delisle; S. A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S. F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md. E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p. m., 45 rue Vinet.

##### No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb. P. G. et Md. E., A. T. Côté; Prés., Oscar Leduc; S. A., J. E. Larichelière; S. F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

##### No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb. P. G., Jos. B. Lefebvre; Prés., Georges Tardif; S. A., Rod. Lefebvre; S. F., R. B. Décaré; Md. E., P. A. Valois (Lachne). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.